

## Langues, politiques linguistiques et idéologies au Maghreb

Louis-Jean Calvet

Number 13-14, Spring–Fall 2021

Langues et idéologies au Maghreb

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1092751ar>

DOI: <https://doi.org/10.17118/11143/19265>

[See table of contents](#)

---

### Publisher(s)

Les Éditions de l'Université de Sherbrooke (ÉDUS)

### ISSN

2369-6761 (digital)

[Explore this journal](#)

---

### Cite this article

Calvet, L.-J. (2021). Langues, politiques linguistiques et idéologies au Maghreb. *Circula*, (13-14), 170–184. <https://doi.org/10.17118/11143/19265>

---

© Louis-Jean Calvet, 2022



This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>



**TITRE:** LANGUES, POLITIQUES LINGUISTIQUES ET IDÉOLOGIES AU MAGHREB

**AUTEUR:** LOUIS-JEAN CALVET, UNIVERSITÉ D'AXE-MARSEILLE

**REVUE:** *CIRCULA*, NUMÉROS 13-14 : *LANGUES ET IDÉOLOGIES AU MAGHREB*

**DIRECTEUR:** FOUED LAROSSI, UNIVERSITÉ DE ROUEN NORMANDIE

**ÉDITEUR:** LES ÉDITIONS DE L'UNIVERSITÉ DE SHEBROOKE

**ANNÉE:** 2021

**PAGES:** 170 - 184

**ISSN:** 2369-6761

**URI:** [HTTP://HDL.HANDLE.NET/11143/19265](http://hdl.handle.net/11143/19265)

**DOI:** [HTTPS://DOI.ORG/10.17118/11143/19265](https://doi.org/10.17118/11143/19265)

# Langues, politiques linguistiques et idéologies au Maghreb

Louis-Jean Calvet, Université d'Aix-Marseille

[louis-jean.calvet@wanadoo.fr](mailto:louis-jean.calvet@wanadoo.fr)

## 1. Introduction : anicroches dans les services publics

Dans un court texte de son livre *Historias de Cronopios y de Famas* (1962) intitulé « anicroches dans les services publics », l'écrivain argentin Julio Cortázar imagine que le directeur général de la radio, « Cronope » décide un jour de faire traduire tous les bulletins d'informations, les publicités, les chansons diffusés sur les ondes en roumain, « langue fort peu répandue en Argentine » précise-t-il. Les auditeurs ne comprennent rien, s'étonnent, secouent leurs postes, mais la radio continue d'émettre en roumain, « y compris le célèbre tango *Ce soir je me souûle* ». Ils téléphonent pour protester, mais au standard on ne leur répond qu'en roumain. Bref, ce changement produit une grande pagaille. Le gouvernement fait fusiller le directeur et nomme à sa place un « Fameux » chargé de remettre de l'ordre et qui rétablit la langue nationale sur les ondes. Mais, une partie de la population avait acheté des manuels et des dictionnaires de roumain, langue qui devient à la mode, au grand dam du gouvernement, et certains allaient même secrètement se recueillir sur la tombe de feu le directeur, « Cronope » et roumanophile, de la radio.

Ce petit texte fantaisiste est un bon thème de réflexion pour qui s'intéresse aux politiques linguistiques. On y trouve en effet une décision paradoxale (passer de l'espagnol au roumain sur les ondes nationales d'un pays hispanophone), qui ne repose sur aucune nécessité ni revendication sociale, qui ne répond à aucune volonté de faciliter la communication, bref, qui constitue une bonne illustration d'une décision parfaitement arbitraire. Et le fait que cette décision soit rapidement révoquée n'empêche pas qu'elle laisse des traces dans la population : nous l'avons dit, dans la fiction de Cortázar le roumain devient une langue à la mode et son promoteur est révééré. La réalité dépasse d'ailleurs parfois la fiction et nous pourrions nous amuser à relire à la lumière d'*Anicroches dans les services publics* certaines politiques linguistiques, par exemple le cas de l'Ouzbékistan, où, en 1928, le pouvoir soviétique décida de remplacer l'alphabet arabe par l'alphabet latin, puis de lui substituer en 1940 l'alphabet cyrillique, et où, après l'indépendance du pays, on revint en 1992 à l'alphabet latin.

Bien sûr Julio Cortazar n'était ici évoqué que pour montrer ce que ne devrait pas être une politique linguistique : un choix ne reposant sur aucune visée sociale, sur aucune politique explicitée, ne correspondant à aucun projet d'enseignement ou de développement, à aucune évaluation d'une situation dont on considère qu'elle doit être modifiée ou améliorée, etc.

## 2. Connaissance et hypothèses

Passons maintenant de la fantaisie à la réalité, c'est-à-dire aux politiques linguistiques. Voici tout d'abord une rapide définition de ce que j'entends par cette expression. Il s'agit des interventions, le plus souvent étatiques, sur les situations linguistiques, qui impliquent deux choses. D'une part, le fait que l'on considère la situation de départ (que j'appellerai S1) comme insatisfaisante (et il faut pouvoir dire en quoi elle n'est pas satisfaisante) et, d'autre part, une situation (que j'appellerai S2) que l'on vise et que l'on considère comme plus satisfaisante (et, ici aussi, il faut pouvoir dire en quoi elle serait plus satisfaisante). Et la planification linguistique (que certains appellent aménagement linguistique) est alors l'ensemble des moyens utilisés pour passer de S1 à S2.

Ces politiques portent sur différents aspects de la langue et des langues et, s'il n'est pas question ici d'en faire une typologie, nous allons simplement en souligner quelques tendances et en donnerons des exemples plus bas. Elles peuvent porter sur la langue (par exemple, son lexique ou sa transcription graphique), parfois pour l'équiper, lui donner les moyens de remplir un certain nombre de fonctions, la moderniser, et parfois pour la « purifier », la débarrasser des emprunts à d'autres langues. Elles peuvent également porter sur les langues, sur les rapports qu'elles entretiennent entre elles, pour en promouvoir ou en favoriser certaines, en négliger d'autres. Mais, dans tous les cas, la conception d'une politique linguistique implique, ou devrait impliquer, une connaissance précise des situations de départ et en même temps une description des résultats que l'on peut attendre d'une intervention sur ces situations.

Connaître une situation, ce serait pouvoir répondre aux questions dont Fishman avait fait le titre d'un article<sup>1</sup>, « *Who Speaks What Language to Whom and When ?* », « qui parle quelle langue à qui et quand ? », questions auxquelles il aurait pu d'ailleurs en ajouter d'autres, *why*, « pourquoi », *where*, « où », etc. ou mettre le mot langue au pluriel : *which languages*. Et, pour y répondre, il faudrait pouvoir mener des enquêtes sur les pratiques et les représentations linguistiques des populations, sur leurs éventuels souhaits ou refus de changements, etc., ce qui implique bien sûr des spécialistes, mais aussi, du côté des pouvoirs publics, de pouvoir disposer de chiffres précis, par le biais de recensements, sur les langues premières et les autres langues parlées. Et c'est loin d'être le cas.

Il est par exemple difficile (pour évoquer rapidement le Maghreb, sur lequel nous reviendrons) d'avoir des données précises et indiscutables sur le nombre de locuteurs de l'arabe marocain et du

---

1. Publié en 1965 dans *La Linguistique*, n° 2, p. 67-88.

tamazight au Maroc. Wikipédia<sup>2</sup> donne des fourchettes (arabe, 74-98 %, « berbère », 27-45 %), et le site de l'université Laval consacré à l'aménagement linguistique<sup>3</sup> donne 69,4 % de locuteurs première langue de l'arabe, 9,3 % pour le tamazight et 4 % pour le tachelhit. De la même façon, pour l'Algérie, Wikipédia donne pour l'arabe 70-90 % et pour le « berbère » 30-40 %, tandis que le site de l'université Laval donne 60 % de locuteurs de l'arabe algérien, 5,9 % pour la hassaniya et distingue entre diverses formes de tamazight (kabyle 9,4 %, chaouia 5,3 %, tamazight 4,5 %, tachelhit 2,6 %, etc.) D'autres sources, scientifiques ou militantes, donneraient sans doute d'autres chiffres et le moins que nous puissions dire est que nous sommes en pleine imprécision.

Les choses sont tout aussi complexes du côté des hypothèses sur les effets de ces politiques. Nous venons de dire que les politiques linguistiques pouvaient intervenir sur la langue ou sur les rapports entre langues, mais il est plus juste de dire qu'elles interviennent sur la société à travers la langue ou les langues, et c'est donc à travers leurs effets sur la société qu'il convient de les évaluer. Mais, se pose alors le problème du temps nécessaire pour que les effets de telles politiques soient visibles et qu'on puisse donc voir si les hypothèses de départ étaient, ou non, fondées. Lorsque l'État intervient dans le domaine sanitaire, par exemple dans un contexte de pandémie, les effets de ses décisions (confinement, couvre-feu, vaccination, etc.) se font sentir en quelques semaines. Lorsqu'il intervient dans le domaine économique (impôts, politique des salaires, etc.), les effets (inflation ou pas, augmentation ou diminution du chômage, etc.) s'en font sentir en un ou deux ans. Lorsqu'il intervient contre le réchauffement climatique, les effets se font sentir progressivement sur l'échelle du temps avec des données (taux de CO<sup>2</sup>, espèces menacées, etc.) qui évoluent dans un sens ou dans l'autre. En revanche, pour ce qui concerne les politiques linguistiques, leurs effets se mesurent en termes de générations, en particulier dans le domaine scolaire ou dans celui de l'alphabétisation.

Imaginer les retombées d'une politique linguistique relève en fait d'une approche prospective, et suppose la capacité de la science à anticiper ou à conjecturer l'impact d'une politique sur les situations linguistiques et sociales en fonction de différents facteurs dont certains sont objectifs et d'autres relèvent plutôt des imaginaires, des sentiments linguistiques. Il ne peut pas s'agir de prédictions rétrospectives, comme celles des « exégètes » de Nostradamus déclarant régulièrement « il l'avait prédit » après qu'un événement s'est passé, mais plutôt d'une réflexion sur le mode « que se passerait-il si... ? ». Que se passerait-il si nous promouvions telle langue à telle fonction ? Comment les gens réagiraient-ils si nous remplacions telle langue par telle autre dans le système scolaire ? Est-ce que le choix de tel système d'écriture faciliterait ou non l'alphabétisation ? On peut évoquer une analyse en termes de bénéfices-risques (la balance entre ce que l'on peut gagner et ce que l'on risque de perdre), en termes de théorie des jeux et de la décision (jeux à somme nulle – les uns gagnent ce que les autres perdent – ou à somme positive – tout le monde gagne, mais pas la même chose) ou en termes de théorie du chaos (le résultat d'interventions sur la dynamique des situations est parfois impossible à déterminer), mais dans tous les cas il s'agit d'émettre des hypothèses sur ce

---

2. Page consultée le 4 mars 2020.

3. <https://www.axl.cefan.ulaval.ca/> (page consultée le 11 janvier 2022).

que pourraient être les réactions des citoyens face à une décision qui risque de heurter leurs sentiments linguistiques, leur attachement ou leur opposition à elle ou telle forme, à tel ou tel système graphique, ou à l'inverse d'avoir leur adhésion à la réforme envisagée.

Et, en amont de tout cela, il y a la nécessité de s'entendre sur la notion de langue, avoir une idée de ce que sont les langues, ce que sont leurs images sociales, leurs usages sociaux. Qu'est-ce que l'arabe ? Le français ? Le chinois ? Un corpus écrit ? Un ensemble de règles grammaticales ? Un lexique ? Un ensemble de variations ? Un symbole identitaire ? Une vision du monde ? En bref, de pouvoir répondre à la question légèrement transformée de Fishman : *who speaks which languages to whom, when, why and where ?*

Pour revenir un instant à la fiction de Cortazar, nous y trouvons deux « langues », l'espagnol argentin et le roumain. Mais, elles ne correspondaient pas aux mêmes pratiques sociales. L'une était une langue première, « maternelle », parlée par 20 millions d'Argentins à l'époque où ce livre fut publié, l'autre n'était la langue première de personne (sauf, peut-être, de quelques migrants roumains ou de leurs descendants) et se résumait dans la fiction à des manuels et des dictionnaires de roumain, et à des représentations linguistiques.

### **3. Quels buts pour les politiques linguistiques ?**

Nous pouvons également nous demander, toujours d'un point de vue typologique et sans vouloir être exhaustifs, quels sont les buts des politiques linguistiques connues, dont nous pouvons analyser les objectifs et les réalisations. Nous allons tenter de répondre à cette question en évoquant rapidement quatre exemples très différents, ceux de la Turquie, de la Chine, de la Norvège et du Paraguay. Il ne s'agit que de quelques rappels de faits connus de tous, mais qui nous permettront de mettre nos idées au clair.

Quand Mustapha Kemal prend en 1920 le pouvoir en Turquie, il se lance dans ce qu'on a appelé la « révolution linguistique » (*dil devrimi*). L'alphabet arabe transcrivait assez mal la langue turque, en particulier pour les huit voyelles de la langue. Mais, si tout le monde était conscient du problème, il était difficile, dans cet État musulman, de toucher au système graphique de la langue du Coran. Un grand débat s'instaure alors : faut-il adapter mieux l'alphabet arabe au turc, en lui ajoutant des signes diacritiques par exemple ou en créant de nouveaux signes pour les voyelles, ou faut-il créer un nouvel alphabet ? C'est cette seconde solution qui sera imposée par Mustapha Kemal, la création d'un « alphabet turc », en fait l'alphabet latin légèrement modifié. Et cette réforme, qui facilita les campagnes d'alphabetisation, constituait aussi le versant linguistique d'une politique de modernisation et de laïcisation de l'État. Ainsi le vocabulaire fut lui-même « épuré », débarrassé des emprunts à l'arabe ou au farsi qui furent remplacés par des mots venus de différents dialectes turcs ou de langues occidentales.

En Chine, lorsque les communistes prennent le pouvoir, ils décident d'abord d'instituer une langue nationale, le *pu tong hua* (« langue d'unification »), qui fut définie par sa prononciation (celle de Pékin), son lexique (celui des dialectes du nord de la Chine) et sa syntaxe (celle de la littérature populaire). Le taux d'analphabétisme étant à l'époque très élevé dans le pays, il fut aussi décidé pour faciliter l'accès du peuple à l'écriture, de la simplifier. Ainsi, en 1955, le gouvernement fixa une liste de 515 caractères fréquents et de 54 particules dont on allait réduire le nombre de traits (un seul exemple : le caractère classique pour « cheval », 馬, comportant neuf traits, fut remplacé par 马 qui n'en comporte que trois) et cette réforme fut rapidement imposée par la presse, l'école, et surtout par Mao lui-même dont le *Petit Livre rouge* fut publié avec ces caractères simplifiés. Puis, en 1958, on créa un système de romanisation du chinois, le *pin yin*. Le président Mao voulait d'ailleurs remplacer à terme les caractères par le *pin yin*, pensant que le chinois, comme toutes les autres langues du monde, devait avoir une écriture phonétique. Mais le *pin yin* ne note pas les tons, et il ne permettait donc pas de distinguer entre les nombreux homophones. Ainsi le son/ma/, sans indication de son ton, peut correspondre à 馬 le cheval, 媽 la mère, 罵 injurier ou 嗎 une particule interrogative, qui tous se prononcent/ma/, mais avec chaque fois avec un ton différent. Et la réforme en resta là.

La Norvège, qui fut sous domination danoise de 1523 à 1814 avant de passer sous domination suédoise jusqu'à son indépendance en 1905, a été confrontée pour sa part à un problème de normalisation. À l'époque danoise, la seule langue écrite y était le danois, et, en 1814, plusieurs langues ou formes linguistiques coexistaient : le danois littéraire, enseigné dans les écoles, un standard urbain avec des variantes locales selon les villes et différents dialectes ruraux. La question de la langue va alors être le thème de débats passionnés. Fallait-il partir de la langue parlée urbaine en « norvégianisant » la prononciation du danois ou unifier les dialectes ruraux pour construire une langue norvégienne ?

Cette alternative va se cristalliser autour de deux types d'appellations. Dans le premier cas *dansk* (danois), *dansk-norsk* (dano-norvégien) ou *rigsmål* (langue de l'État), dans le second *norsk* (norvégien), *national sprog* (langue nationale) ou *landsmål* (langue du pays). Puis le débat va être symbolisé par deux termes, le *rigsmål*, langue littéraire proche du danois, qu'on appelle aujourd'hui *bokmål* (la langue des livres), et le *landsmål*, langue standardisée à partir des dialectes ruraux, qu'on appelle aujourd'hui *nynorsk* (nouveau norvégien). Et les choses en sont là, avec la coexistence de ces deux formes dans l'enseignement ou la presse, après de nombreux débats démocratiques et de nombreuses lois dont chacune remplaçait la précédente.

Quant au Paraguay, pays hispanophone dans lequel une langue indienne, le guarani, est la langue première de près de 90 % de la population dont 70 % sont bilingues espagnol-guarani, on y a en 1967, par voie constitutionnelle, reconnu ces deux langues comme « nationales », l'espagnol restant la seule langue officielle. Puis, de modification en modification, l'appellation *espagnol* a été remplacée par *castillan*, afin de gommer les connotations coloniales de la première, et les deux langues sont devenues co-officielles. Pourtant, ce bilinguisme n'est pas vraiment égalitaire et s'apparente plus à une diglossie. Les deux langues sont théoriquement et juridiquement à égalité de statut, mais elles

ne remplissent pas les mêmes fonctions sociales et il y en a une, pourrions-nous dire, qui est plus égale que l'autre.

Ces quatre exemples font apparaître un certain nombre de visées de ces politiques linguistiques, que l'on retrouve bien sûr dans beaucoup d'autres.

- Certaines d'entre elles se donnaient pour but de faciliter l'alphabétisation des populations en simplifiant le système graphique (en Turquie, en Chine).
- Certaines voulaient affirmer l'unité du pays autour d'une langue unique, ou d'une forme standard, parfois créée *ad hoc* (en Norvège, en Chine).
- Certaines voulaient afficher une égalité de statut entre les langues en présence, égalité que les pratiques sociales infirmaient (au Paraguay).
- Certaines étaient le moyen linguistique de tendre vers la laïcité (en Turquie).
- Certaines répondaient à des pulsions nationalistes (Chine, Norvège).
- Certaines voulaient effacer les traces linguistiques de la colonisation : le Paraguay pour le nom de la langue (castillan *versus* espagnol).

Mais, nous pouvons ajouter d'autres visées ou d'autres moyens que ne révèle pas notre corpus restreint, comme le changement de toponymie (dans les pays du Maghreb, dans certaines régions de la France, comme la Bretagne ou la Provence, ou d'Espagne, comme la Catalogne ou la Galice), ou encore le renforcement d'une domination linguistique, comme dans les pays d'Amérique latine avant que certains d'entre eux n'accordent un statut aux langues indiennes qu'ils avaient jusque-là opprimées.

Et, derrière tout cela, on trouve un certain nombre d'images de la langue, de représentations ou d'idéologies linguistiques.

## 4. Idéologies

On prête à Charles Quint des formules comme « Je parle espagnol à Dieu, italien aux femmes, français aux hommes et allemand à mon cheval », ou encore « je parle anglais aux marchands, italien aux dames, etc. ». Mauro, commentant cette phrase, souligne que « c'est la version franco-espagnole de l'anecdote, pour les Italiens la caractéristique de langue efféminée est réservée au français tandis que l'italien est évidemment la langue des hommes » (Mauro, 1969 : 48). Puis il cite ce qu'il présente comme un proverbe du XVII<sup>e</sup> siècle : « L'Allemand hurle, le Français chante, l'Anglais pleure, l'Italien joue la comédie et l'Espagnol parle » et il commente : « Nous sommes manifestement ici à la limite où les stéréotypes linguistiques et nationalistes se confondent » (Mauro, 1969 : 48).



Plus sophistiquée, ou plus imaginative, est la vision de l'origine des langues selon les Songhoy qu'a décrite Maïga (1998). Elle repose sur un mythe ou une légende qui concerne l'origine des langues : Dieu aurait un jour convoqué tous les peuples du monde pour leur donner à chacun une langue, les premiers arrivés étant les mieux servis. Or il existe au Mali une tribu touareg, les Dawsahak, parlant ce qu'on considère parfois comme un créole, une langue comportant une morphosyntaxe tamasheq et un lexique largement emprunté au songhay. Les Songhays expliquent donc ce phénomène en racontant que les Dawsahak sont arrivés les derniers à la distribution des langues et que Dieu a pris un peu de toutes les langues pour faire la leur. Mais, les Songhays peuvent aussi se moquer des Bambaras, dont la langue est dominante au Mali, en disant qu'ils ont abandonné la langue que selon le mythe Dieu leur aurait donnée, le songhay, et en les appelant des/meeberaw/, « des gens qui ont changé de langue ».

Nous nous trouvons dans ces exemples au degré zéro du stéréotype linguistique, qui tend à valoriser la langue de l'un pour dévaluer celles des autres, et le lien établi par Mauro avec le nationalisme ou le chauvinisme nous mène à certaines formes d'idéologies linguistiques. Masson, dans un livre dont la visée est très particulière puisqu'elle porte sur le cas de l'hébreu moderne en Israël, écrit dans sa conclusion :

Nous sommes en mesure de répondre à la question posée en introduction : l'idéologie a-t-elle joué un rôle dans le développement de l'hébreu moderne ? L'idéologie nationaliste inspira la renaissance de l'hébreu en tant que projet et c'est bien par idéologie nationaliste qu'un public l'a acceptée. Mais l'intervention de cette idéologie aux origines n'impliquait nullement qu'elle se perpétuât dans la texture de la langue : on pouvait aboutir par exemple à une yidichisation de la langue, une arabisation, une sabisation, etc..., et la renaissance de l'hébreu s'est réalisée dans des conditions telles que ce genre de résultat paraissait vraisemblable. Or rien de tel ne s'est produit : l'idéologie nationaliste a continué à intervenir. (Masson, 1986 : 213-214)

Et il ajoute un peu plus loin :

Il serait étonnant que ce qui vaut pour l'hébreu ne soit pas applicable à d'autres langues, c'est-à-dire que l'idéologie doit aussi y intervenir et donc être intégrée dans leur description. Il serait certainement intéressant pour la linguistique et l'histoire des idées d'envisager l'influence du nationalisme dans d'autres langues et d'aboutir à une étude comparative. (Masson, 1986)

Il ne met en avant dans ces passages que l'influence du nationalisme en la matière, mais on ne peut pas négliger, pour ce qui concerne le cas de l'hébreu, celle du sionisme ou de la religion. Et ceci constitue une bonne transition vers le cas de l'arabe.

Commençons par deux autres questions : qu'est-ce que nommer une langue ? Qu'y a-t-il derrière cette nomination ? Parler en France de l'occitan comme d'une langue unique ou considérer qu'il y

a différentes langues comme le provençal, le languedocien, le gascon, etc., repose sur des analyses plus idéologiques ou politiques que scientifiques. Le fait qu'après l'éclatement de l'ex-Yougoslavie, on soit passé d'un terme générique (le serbo-croate) à des appellations plus particulières (serbe, croate, bosniaque...) relève évidemment d'une idéologie nationaliste. Et le passage de l'hindoustani, que Gandhi voyait comme la future langue nationale de l'Inde, à la division entre hindi et ourdou (et à la création du Paskistan) relève d'une opposition à la fois nationaliste et religieuse. Les langues n'ont pas de noms prédestinés, justes « par nature » comme le voulait Cratyle dans le dialogue de Platon. En les nommant, on les singularise, et l'on singularise en même temps un territoire, un groupe (une ethnie, un peuple ou une classe sociale), parfois une entité politique, un état. Et nous pouvons alors nous demander comment analyser dans les pays du Maghreb l'opposition en fusha et darija, ce dernier terme se déclinant d'ailleurs localement (darija au Maroc, darja en Algérie et derja en Tunisie) ou prenant des appellations géographiques (maghrbi au Maroc, dziri en Algérie et tounsi en Tunisie) ? De quelle idéologie cette opposition entre fusha et darija (que l'on retrouve dans le Machrak sous la forme fusha/âmmiya) est-elle la trace ?

Dans un article très documenté, Larcher a reconstruit l'archéologie de ces appellations et, avant d'entrer dans les détails, il est intéressant de lire le résumé qu'il donne lui-même de son travail :

Tous les arabisants savent que l'expression d'*al-lughā al-fuṣṣḥā* désigne la variété d'arabe qu'ils appellent eux-mêmes « arabe classique ». Mais on a oublié aujourd'hui d'où venait l'expression et ce qu'elle signifiait à l'origine. Dans une première partie, intitulée « Théologie et philologie dans l'islam médiéval », nous rappellerons que cette expression est au premier chef une réécriture de *'afṣaḥ al-lughāt al-'arabiyya* (« la plus châtiée des manières de parler arabes »), qui qualifie la *lughat Quraysh*, à laquelle est identifiée, sur une base non pas linguistique, mais scripturaire (Cor. 14, 4), la langue du Coran. Dans une seconde partie, intitulée « Idéologie et linguistique dans le domaine arabe à l'époque moderne », nous examinerons quand et comment cette expression médiévale a été ressuscitée pour désigner ce qu'un célèbre nationaliste arabe qualifiait de *lughā muwaḥḥida wa-muwaḥḥada* (« langue unificatrice et unifiée »). Dans les deux cas, nous pointerons que le concept est au croisement de l'idéologie et de la linguistique. (Larcher, 2008 : 263-264)

Sa démarche est ensuite chronologique : il montre que jusqu'à la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, on a des formules pour désigner l'arabe parlé (*kalām al-âmma*, *al-kalām al-dârij*, *al-lughā al-âmmiyya* et de *al-lughā al-dârija*), mais pas de formule fixée pour l'arabe « classique ». Puis il rend compte d'un débat qui s'est instauré dans une revue *al-Muqataṭaf*, fondée à Beyrouth en 1876 par deux chrétiens libanais (Ya'qub Sarrûf et Fâris Nimr), débat dans lequel les intervenants s'interrogent sur les différences entre l'arabe parlé (*lughat al-takallum*) et la « langue des livres » (*lughat al-kutub*) et proposent différentes solutions pour l'avenir (écrire dans la langue parlée, dans l'arabe « correct » – *al-'arabiyya al-ṣaḥîḥa* –, utiliser une fusion de tous les dialectes, etc.) Il commente :

Dans cette série d'articles, deux choses doivent être observées : alors que *lughat al-‘amma* et sa variante *al-lugha al-‘ammiyya* s'imposent pratiquement comme nom du dialecte, en revanche *al-lugha al- fuṣḥâ* n'apparaît que deux fois comme nom de l'arabe classique, à côté d'une foule d'autres noms : outre *lughat al-kutub* ou *al-kitâba* (vs *lughat at-takallum*), *al-lugha al-‘aṣliyya*, *al-lugha al-qadîma Al Mumkin* : 495), *lughat Muḍarou al-lugha al-muḍariyya* (toutes expressions qui mettent l'accent sur l'ancienneté de la langue), également *al-lugha al-ṣaḥîḥa* et *al-lugha al-faṣîḥa* (qui mettent l'accent sur sa « correction ») et même une fois *lughat al-khâṣṣa* (« langue de l'élite ») ! (Larcher, 2008 : 274)

La conclusion de Larcher est double. D'une part, les deux expressions (*fusha* et *ammiya*) s'imposent en 1892 dans un article de *Jurjî Zaydân al-lugha al-‘arabiyya al-fuṣḥâ wa-l-lugha al-‘ammiyya*, publié dans le premier numéro de la revue *al-Hilâl* fondée au Caire. D'autre part, le succès final de l'expression *lughat al-‘arabiyya* s'expliquerait par la convergence de deux idéologies, l'une « islamocentrée » et l'autre « arabocentrée » : « Pour la première, la *lughat al-fuṣḥâ* est la langue du Coran, pour la seconde celle de la nation arabe. Par suite, tout plaidoyer en faveur du dialecte est une attaque contre l'islam pour la première, contre l'unité de la nation arabe pour la seconde ». Ce qui explique l'expression « idéolinguistique » utilisée dans le titre de son article

## 5. Le Maghreb et ses langues : pour renouer les fils

Une grande partie de ce qui précède pourrait sembler éloignée du thème annoncé par le titre de ce numéro (« langues, politiques linguistiques et idéologies au Maghreb »), mais nous allons tenter maintenant de renouer les fils.

L'association des termes Maghreb et langues suscite immédiatement une pluralité de visions ou d'imaginaires, une galaxie des termes, de notions ou de concepts comme diglossie, glottophagie, bilinguisme, plurilinguisme, arabe, berbère, amazighe, darija, fusha, tounsi, dziri, maghribi, français, francophonie, umma, nation, colonisation, français, francophonie, religion, islam, arabisation et, bien sûr, politiques linguistiques. Pour ce qui concerne ces politiques, les trois pays ont en commun la politique d'arabisation et deux d'entre eux, l'Algérie et le Maroc, la promotion de ce que certains appellent globalement le « berbère » (kabyle, amazighe, tamazight, etc.)

Considérons pour commencer ce que disent les différentes Constitutions. Celle de l'Algérie (2016) précise dans son article 3 que

[l]'arabe est la langue nationale et officielle. L'arabe demeure la langue officielle de l'État. Il est créé auprès du président de la République un Haut Conseil de la langue arabe. Le Haut Conseil est chargé notamment d'œuvrer à l'épanouissement de la langue arabe et à la généralisation de son utilisation dans les domaines scientifiques et technologiques, ainsi qu'à l'encouragement de la traduction vers l'arabe à cette fin.

Et dans son article 3bis :

Le tamazight est également langue nationale et officielle. L'État œuvre à sa promotion et à son développement dans toutes ses variétés linguistiques en usage sur le territoire national. Il est créé une Académie algérienne de la langue amazighe, placée auprès du président de la République. L'Académie qui s'appuie sur les travaux des experts est chargée de réunir les conditions de promotion du tamazight en vue de concrétiser, à terme, son statut de langue officielle. Les modalités d'application de cet article sont fixées par une loi organique.

L'article 5 de celle du Maroc (2011) déclare que :

L'arabe demeure la langue officielle de l'État. L'État œuvre à la protection et au développement de la langue arabe, ainsi qu'à la promotion de son utilisation. De même, l'amazighe constitue une langue officielle de l'État, en tant que patrimoine commun à tous les Marocains sans exception.

Et la Constitution de la Tunisie (2014) précise en son article 1 : « La Tunisie est un état libre, indépendant et souverain, l'islam est sa religion, l'arabe sa langue et la république son régime. Il n'est pas permis d'amender cet article ». Et on lit à l'article 39 :

L'état veille aussi à enraciner l'identité arabo-musulmane dans les jeunes générations et à ancrer, à soutenir et à généraliser l'utilisation de la langue arabe, ainsi que l'ouverture sur les langues étrangères et les civilisations humaines et à diffuser la culture des droits de l'homme.

On voit que dans les trois pays l'arabisation pourrait être rebaptisée « fushaïsation », puisqu'il n'est pas question de la langue parlée, de l'arabe du peuple. En revanche, la constitution évoque une langue parlée, en Algérie (tamazight) comme au Maroc (amazighe), qui n'est pas déclarée co-officielle, mais se trouve plutôt à côté ou en marge de la fusha : « Le tamazight est également langue nationale et officielle » (Algérie), « De même, l'amazighe constitue une langue officielle de l'État » (Maroc). Les grands absents de ces textes constitutionnels sont les arabes populaires, ceux que parlent réellement les citoyens de ces pays : de manière très caractéristique les Constitutions ne parlent que d'arabe, sans qualification, prenant le terme comme synonyme de fusha, ce qui revient à dénier, d'une part, toute existence aux vernaculaires, et, d'autre part, pour l'Algérie et le Maroc, l'ensemble des langues « berbères ». On peut voir une sorte d'incohérence dans cette juxtaposition d'une langue qui n'est la langue maternelle de personne et d'une autre qui est la langue maternelle d'une partie de la population, et se dire qu'un jour ou l'autre se posera la question de la promotion institutionnelle de ces arabes nationaux qui ne sont même pas nommés dans ces textes officiels.

Cette *invisibilisation* de langues dont l'importance sociale n'est pourtant pas discutable est la partie visible (qu'on me pardonne cette apparente contradiction) d'une idéologie dont on trouve parfois la trace, à leur corps défendant, sous la plume de certains scientifiques. J'ai souligné ailleurs (Calvet, 2021), dans la préface d'un ouvrage portant sur les capitales du Maghreb, que l'on utilisait dans les

différents chapitres du livre, plus d'appellations pour la langue officielle (arabe, arabe scolaire, arabe institutionnel, arabe standard, arabe standard moderne, arabe standard ou classique, arabe dit « normé », arabe officiel, arabe médian, fusha, arabe littéraire, arabe littéral) que pour les parlers populaires (arabe algérien, arabe algérois, arabe maghrébin, algérien [arabe dialectal], dérija, arabe marocain, arabe dialectal, dialectal, arabe tunisien). Et dans les deux cas, cette dispersion lexicale témoigne bien de la complexité des situations linguistiques maghrébines et du grand silence, voire du tabou, concernant les connotations à la fois religieuses et panarabes (c'est-à-dire non nationales).

On retrouve cette même tendance à l'*invisibilisation* dans un article de Taleb Ibrahimî portant sur l'école algérienne, dans lequel elle s'inquiète de voir émerger ce qu'elle appelle une « ghettoïsation » de l'enseignement du tamazight et plaide pour qu'on étende cet enseignement à l'ensemble du pays :

Chaque Algérien, de quelque région du pays qu'il soit, doit pouvoir, s'il le désire, apprendre cette langue ou plutôt une variante régionale de cette langue. Pourquoi, donc, ne pas opter pour un enseignement généralisé proposé à tous les Algériens quand bien même, certains d'entre eux n'exerceraient pas ce droit ? (Taleb Ibrahimî, 2020 : 13)

Mais, proposant ce qu'on pourrait appeler une promotion du tamazight, elle ne propose pas le même traitement pour l'arabe algérien et semble plutôt imaginer une égalité institutionnelle entre l'arabe standard et le tamazight : encore une fois l'arabe populaire (ou algérien, ou parlé, ou dialectal, etc.) est le grand absent. Pourtant l'auteure, qui défend dans beaucoup de ses textes le tamazight, est en même temps très consciente du fait que pour toucher la population il faut lui parler dans sa langue et l'illustre ailleurs à partir d'exemples tirés de la publicité (Taleb Ibrahimî, 2015).

Il n'est pas question ici de critiquer des chercheurs dont la bonne foi n'est pas en cause. Mon propos est plutôt de souligner l'écho d'une stratégie parfois inconsciente de reproduction ou de perpétuation d'une forme de domination qui rappelle ce que Bourdieu appelait des « stratégies de sociodécès » qui « visent à légitimer la domination et son fondement (c'est-à-dire l'espèce de capital sur laquelle elle repose) en les naturalisant » (Bourdieu, 1994 : 6). Ce qui est ici considéré comme « légitime », comme ne pouvant être mis en question, c'est l'arabe constitutionnel, comme si l'on pouvait discuter à loisir de la promotion des langues « berbères », mais pas de celle des « dialectes » arabes, parce que le statut ou la fonction de la fusha ne pouvaient être considérés que comme « naturels ».

Il en découle certaines spécificités des politiques linguistiques des pays du Maghreb. L'Algérie et le Maroc veulent, dans leurs Constitutions, afficher une égalité entre deux langues, l'arabe et la forme locale de tamazight, mais comme au Paraguay, cette égalité n'est que de façade. Les pays du Maghreb se situent en outre, comme la Chine ou la Norvège, dans la lignée de la recherche d'une langue standard, d'une langue d'unification, mais un grand flou règne sur ce qu'il est question d'unifier : un pays, l'ensemble des pays arabes ou l'ensemble des pays arabo-musulmans ? Et enfin, si le facteur religieux a clairement été au centre des oppositions hindi-hindouisme/ourdou-islam ou au centre de la politique de Moustapha Kemal (de façon négative puisqu'elle tendait vers la laïcité), il est

certes présent dans l'idéologie sous-jacente aux politiques linguistiques du Maghreb, mais rarement formulée.

On voit donc que si la distinction proposée par Larcher entre deux idéologies, l'une « islamocentrée » et l'autre « arabocentrée » fonctionne parfaitement, il faut y ajouter deux autres caractéristiques : l'absence au Maghreb, en matière de langue, d'un nationalisme « local » qui mènerait à la défense ou à la promotion des langues arabes algérienne, marocaine ou tunisienne, et l'absence de réflexion scientifique sur ce qu'est une langue.

Ferguson, à la fin de son article sur la diglossie, se risquait à des prévisions sur l'avenir des situations qu'il avait décrites et, pour ce qui concerne l'arabe. Il écrivait que d'ici deux siècles on verrait l'émergence de langues standards fondées sur ce qu'il appelait dans sa terminologie des « variétés basses » : celle de Rabat ou de Tunis pour le Maghreb, celle du Caire pour l'Égypte, celle de Bagdad ou de Damas pour le Machrek, celle de Khartoum pour le Soudan (Ferguson, 1959 : 340). Postulant que des standards urbains pouvaient devenir des langues nationales, il anticipait sans le savoir une réalité démographique en cours. À l'époque où il écrivait, le taux d'urbanisation des pays arabes était de moins de 30 %, il est passé à près de 60 % en 2005 et doit frôler actuellement les 70 %. Mais, son concept de diglossie limitait son analyse et il négligea le poids idéologique porté par la notion de langue arabe.

Carrien n'indique de nos jours que nous allons dans cette direction. À l'époque où écrivait Ferguson, c'est l'idéologie nationaliste panarabe qui dominait, mais il semble fonder son hypothèse, sans vraiment le dire, sur un facteur lié à l'État-nation qui a effectivement joué un rôle central dans l'histoire d'un certain nombre de pays, dont avons dit par exemple qu'il était présent dans les politiques linguistiques menées en Chine ou en Norvège. Mais, nous l'avons vu, s'il y a du nationalisme dans les politiques linguistiques du Maghreb aujourd'hui, il s'agit d'un nationalisme hémiplégique, qui ne concerne qu'une moitié de la situation linguistique, les « berbères », mais non pas les arabes parlés.

Lorsque nous avons élaboré le *Baromètre des langues du monde*<sup>4</sup>, nous avons été confrontés à un problème presque insoluble. Le premier de nos facteurs était le nombre de locuteurs langue première, qui nous permettait d'introduire une langue dans notre baromètre : nous avons pour la version 2010 fixé la barre à un cinq millions de locuteurs, ce qui nous donnait 137 langues, puis nous sommes passés pour la version 2012 à un million de locuteurs et à 563 langues, et, pour la version 2017, à 500 000 locuteurs et à 634 langues. Et, chaque fois, nous étions confrontés au problème de l'arabe. Selon le code ISO 639-3, créé par le *Summer Institute of Linguistics* et qui regroupe toutes les langues du monde, il y a une macro-langue arabe (code *ara*) recouvrant une trentaine de « langues individuelles » qui ne sont pas nécessairement mutuellement intelligibles comme le *standard arabic* (*arb*), et des *spoken arabics*, les formes parlées dans les différents pays arabophones, par exemple l'arabe

---

4. Calvet, Alain et Calvet, Louis-Jean, *Baromètre des langues dans le monde*, [culture.gouv.fr](http://culture.gouv.fr)

du Sud Levant (code *ajp*), l'arabe du Golfe (*afd*), l'arabe du Nord Levant (*apc*), l'arabe égyptien (*arz*), l'arabe marocain (*ary*), etc.

Fallait-il introduire le *standard arabic*, sans réels locuteurs première langue, dans ce baromètre ? La *fusha* étant la langue officielle d'une vingtaine de pays, nous avons cependant choisi de l'introduire en même temps que les arabes nationaux. Et cette solution un peu incohérente, prendre en compte une langue non parlée (il n'a jamais été question d'introduire dans le baromètre des langues comme le latin ou le grec ancien), nous montre que l'approche scientifique des situations sociolinguistiques se heurte ici à une frontière invisible, à une idéologie qui empêche de poser une question toute simple : l'arabe est-il une langue comme les autres ? Peut-être d'ailleurs les différentes réponses à cette question que l'on pourrait recueillir par une enquête sur ce point nous permettraient-elles de mieux préciser la frontière entre science et idéologie.

Pour finir par où nous avons commencé, soit le petit texte fantaisiste de Julio Cortazar, nous voyons qu'il serait ridicule de vouloir le projeter, même *mutatis mutandis*, sur la situation linguistique des pays du Maghreb, les arabes maghrébins prenant la place de l'espagnol argentin et l'arabe officiel celle du roumain. Il y avait évidemment dans cette fiction l'idée que le roumain profitait subitement de représentations linguistiques positives, mais elles n'ont pas grand-chose à voir avec les situations qui nous retiennent ici. Il demeure cependant que la fiction de Cortazar nous a permis, par défaut, d'attirer l'attention sur les conditions nécessaires à l'élaboration d'une politique linguistique : connaissance précise du terrain, des pratiques, des représentations, diagnostic sur cette situation, formulation de projets de changements et hypothèses sur leurs résultats. Et, pour renouer donc les fils, il semble bien que ces conditions ne soient pas vraiment remplies au Maghreb.

## Bibliographie

- Bourdieu, Pierre (1994), « Stratégies de reproduction et modes de domination », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1994, n° 105, p. 3-12.
- Calvet, Louis-Jean (2021), *Préface à Alger, Casablanca, Tunis, Quand le plurilinguisme s'écrit dans les métropoles du Maghreb*, Laroussi, Foued, Mabrou, Abdelouahed et Morsly, Dalida (dir.), Lambert-Lucas (à paraître).
- Ferguson, Charles A. (1959), « Diglossia », *Word*, vol. 15, p. 325-40.
- Fishman, Joshua A. (1965), « *Who Speaks What Language to Who and When?* », *La Linguistique*, vol. 1 et 2, p. 67-88.
- Larcher, Pierre (2008), « *Al-lugha al-fushâ* : archéologie d'un concept "déolinguistique" », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, n° 124, p. 263-278.
- Maïga, Amidou (1998), *Pratiques et représentations linguistiques des locuteurs du songhoy au Mali*, thèse de linguistique sous la direction de Louis-Jean Calvet, Université de Paris 5.
- Masson, Michel (1986), *Langue et idéologie. Les mots étrangers en hébreu moderne*, CNRS, Paris.
- Mauro, Tullio de (1969), *Une introduction à la sémantique*, Paris, Payot.
- Miller, Catherine (2008), « Quelles voix pour quelles villes arabes ? », Moussirou-Mouyama, Auguste (dir.), *Les boîtes noires de Louis-Jean Calvet*, Paris, Écriture, p. 371-397.
- Taleb Ibrahim, Khaoula (2015), « Passeurs et parcours algériens en langues. Images du "dire en langues" pluriel et plurilingue », Achour-Kallel, Myriam (dir.), *Le social par le langage, la parole au quotidien*, Tunis-Paris, IRMC-Karthala, p. 83-94.
- Taleb Ibrahim, Khaoula (2020), « L'école algérienne et le défi des langues. Le plurilinguisme algérien et ses implications didactiques », Dourari, Abderrezak et Taleb Ibrahim, Khaoula (dir.) (2020), *Multilinguisme et unité nationale. Des Langues et des cultures en Algérie : de l'unité dans la diversité*, Alger, Éditions « Les Amis de Abdelhamid Benzine ».